**TERMES DE REFERENCE**

**Pour l’élaboration d’une étude pour la Refonte du**

**Fonds de Promotion des Exportations (FOPRODEX)**

**Sommaire**

1. **Contexte et Justification 2**
2. **Objectif du projet de refonte du FOPRODEX 4**
3. **L’approche du projet de refonte du FOPRODEX 4**
4. **Les services et livrables demandés5**
5. **Méthodologie de travail 7**
6. **Délais et déroulement de la mission 7**
7. **Qualifications 7**
8. **Critères d’évaluation et de sélection 8**
9. **Procédures d’application 8**
10. **Demande d’éclaircissement 8**
11. **Adresse et contact 9**

**Annexe (1) 10**

1. **Contexte et justification**

Le plan de développement économique de la Tunisie pour la période 2016-2020 préconise des orientations stratégiques basées sur la croissance des exportations et le positionnement stratégique dans les chaines de valeur mondiales, le renforcement de l’intégration à l’économie régionale et mondiale et l’amélioration du climat des affaires.

Pour ce faire, un certain nombre de réformes structurelles portant sur l’arsenal règlementaire, institutionnel ainsi que les dispositifs d’accompagnement au secteur privé s’imposent en vue d’atteindre les objectifs prévus par le plan quinquennal.

Dans cette optique le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) avec l’appui de la Banque Mondiale et dans le cadre du 3ème Projet de Développement des Exportations (PDE III) a déjà entamé un plan de réforme pour l’élaboration d’une vision 2020 et d’un plan d’action qui va définir avec précision les priorités du CEPEX, proposer des solutions concrètes de réforme (gouvernance et fonctionnement), proposer une liste des services essentiels aux entreprises qu’il devrait fournir directement et celles à externaliser en se basant sur le modèle des meilleures pratiques actuelles à l’échelle internationale.

Dans le cadre du projet PDEIII, le Ministère du Commerce, le CEPEX et la Banque Mondiale ont lancé le 22 décembre 2015 le fonds TASDIR+, un mécanisme de cofinancement et d’appui aux entreprises exportatrices pour une durée de 5 ans. Ce programme a pour objectifs d’augmenter et pérenniser les exportations, diversifier les marchés à l’exportation, développer les exportations des produits à haute valeur ajoutée et soutenir les associations professionnelles et les groupements d’entreprises dans leurs démarches à l’international.

Le CEPEX est aussi membre et hébergeur de la Task Force pour le Développement des Chaines de Valeur et Clusters (TFDCVC), qui a été créée par décret le 14 Aout 2018, et qui représente un effort interministériel national fiancé à travers 4 projets de la Banque Mondiale, à savoir : le PDE III, le Projet Gestion Intégrée des Paysages dans les régions moins développéesde la Tunisie (PGIP), le Projet Inclusion Économique des jeunes connu sous le nom « Moubadiroun » (PIE), et le Projet d'Intensification de l'Agriculture Irriguée en Tunisie (PIAIT).

Cette plateforme se targue le renforcement de la compétitivité du secteur privé et du potentiel d’exportation à travers l’élaboration participative de plan d’investissement et d’action spécifiques à des chaines de valeur ciblées, orientées vers des marchés à haute valeur ajoutée. La mise en œuvre des dits plans est ensuite assurée par les quatre projets partenaires de la TFDCVC.

Pour compléter ces différents chantiers liés au développement des exportations, et réussir à pérenniser les expériences qu’ils apportent, il est nécessaire de procéder conjointement à la refonte du mécanisme d’appui aux exportations : le Fonds de Promotion des Exportations (FOPRODEX).

Le FOPRODEX est un fonds financé par le budget de l’Etat et géré par le CEPEX dont le rôle principal consiste à encourager les exportations tunisiennes et appuyer les entreprises qui s’orientent vers les marchés extérieurs.

L’intervention de ce fonds prend la forme : (i) d’un soutien direct aux produits exportés constitué d’une prime d’encouragement représentant le différentiel entre le prix de revient et le prix de vente à l’exportation, et/ou (ii) la prise en charge d’une partie du coût du transport des produits nouveaux exportés vers de nouveaux marchés (pour réduire les coûts de la commercialisation des exportations de produits), et enfin (iii) la prise en charge partielle des coûts de réalisation des différentes actions promotionnelles (foires et salons, supports promotionnels, étude et prospection de marché…).

Ce mécanisme qui date de 1985 n’a fait l’objet que d’une unique réforme en 1998 conduite par :

* Les engagements de la Tunisie envers les directives de l’OMC en procédant à la suppression progressive de tout genre de soutien à l’exportation aux produits industriels (hors produits agricoles et agroalimentaires).
* Le renforcement du volet promotionnel au niveau des interventions du Fonds et auprès des entreprises bénéficiaires.

L’étude de restructuration du CEPEX dans sa phase diagnostic stratégique a relevé un certain nombre de conclusions quant aux prestations fournies par le FOPRODEX et qui peuvent être résumées en ce qui suit :

* Faible satisfaction des services du FOPRODEX ;
* Les subventions sur le transport de produits agroalimentaires accaparent la majeure partie des ressources du FOPRODEX ;
* L’appui au transport continue à augmenter à un rythme exponentiel ;
* Le volet promotionnel du fonds n’a pas progressé d’une manière substantielle malgré l’introduction de nouvelles rubriques d’intervention et taux de subvention encourageants ;
* Les grands exportateurs et les très grands exportateurs sont ceux qui bénéficient le plus du soutien du FOPRODEX ;
* Faiblesse de l’outil de suivi et d’évaluation.

D’autre part, il est constaté que le FOPRODEX a contribué au positionnement de produits agroalimentaires sur des destinations nouvelles à l’instar du marché africain, moyen oriental et nord-américain.

Les orientations de refonte de cet instrument se basent entre autres sur les recommandations de l’étude de restructuration du CEPEX qui consistent à distinguer deux volets d’appui du fonds à définir dans le cadre de la présente mission :

* Le premier volet se rapporte aux subventions aux exportations essentiellement agroalimentaires sous forme d’une prise en charge partielle du coût du transport ou par l’octroi d’un soutien direct aux produits représentant le différentiel entre le prix de revient et le prix de vente à l’exportation. La gestion de ces subventions et la décision d’appuyer les filières agricoles et agroalimentaires sont loin d’être dans le sillage des principes régissant l’internationalisation des entreprises privées. De ce fait il serait opportun de regrouper ces interventions qui relèvent de la compétitivité prix dans un fonds dédié à ce type de subvention.

Sur le moyen terme et parallèlement à l’amélioration de l’environnement des affaires en Tunisie, les montants pourront être injectés progressivement pour l’amélioration des différentes chaines de valeurs des filières, y compris agroalimentaires, ainsi que le renforcement de l’offre tunisienne via l’appui au développement des clusters.

* Le second volet concerne le développement des exportations orienté vers l’amélioration de la compétitivité hors prix, appuyant les nouveaux services du CEPEX proposés dans le cadre de sa restructuration (préparation de l’entreprise à l’international, l’intelligence marché et les activités sur le marché extérieur).

Les spécificités de ce fonds dédié au développement des exportations tirent leur essence du modèle et de l’expérience des fonds de contrepartie (FAMEX et TASDIR+) qui prônent pour une approche intégrée d’accompagnement à l’international, une priorisation sectorielle, une pérennisation de l’impact de l’appui sur les exportations et des résultats calculables de cet impact.

Au vu des orientations précitées, le Centre de Promotion des Exportations lance la présente étude pour la restructuration du FOPRODEX, devant s’inscrire dans le moyen et long terme et dans une vision intégrée et d’ensemble de la politique de soutien au secteur exportateur, et ambitionne de ce fait de rebâtir un mécanisme d’appui pertinent, efficace et efficient, impactant positivement l’effort d’exportation.

1. **Objectif général du projet de refonte du FOPRODEX**

L’objectif général de cette mission est de doter le CEPEX d’un instrument financier pérenne apte à contribuer efficacement à la croissance des exportations, par l’accès aux marchés extérieurs en croissance et à plus haute valeur ajoutée en particulier, la diversification des produits et des marchés à l’export, et de servir d’appoint aux nouvelles prestations du CEPEX au profit du secteur privé telles que recommandées par l’étude de restructuration.

L’étude contribuera à nourrir la réflexion par rapport à la politique d’appui aux exportations inscrite dans le cadre de la politique nationale du commerce extérieur (politique commerciale globale du pays), et ce à travers la réforme d’un instrument important comme le FOPRODEX. La refonte de ce fonds tiendra compte de la dynamique des marchés, de l’offre exportable de la Tunisie, des directives et date buttoir de l’OMC et des résultats des différentes stratégies sectorielles.

D’une manière particulière, le projet de refonte du FOPRODEX vise :

* La proposition d’un mécanisme plus complet et plus flexible / évolutif de soutien, aussi bien individuel que sectoriel, aux entreprises privées exportatrices ;
* La proposition d’un mode de gouvernance du fonds qui facilite la gestion, la prise de décision, la flexibilité pour être en phase avec les politiques sectorielles, permettant l’évaluation rigoureuse de son impact et bien positionné dans la nouvelle structure organisationnelle du CEPEX ;
* La proposition d’un nouveau texte de loi non contraignant régissant ce mécanisme.

Ces propositions devraient capitaliser sur les expériences antérieures du FOPRODEX et des fonds de contrepartie gérés par le CEPEX, à savoir : le FAMEX et le Fonds d’Appui à la Compétitivité et le Développement des Exportation (dans toutes ces composantes, en ce inclus TASDIR+ et la TFDCVC).

1. **L’approche du projet de la refonte du FOPRODEX :**

Cette étude devrait être conduite dans un cadre de concertation et de dialogue publique privé afin de surmonter toute réticence au changement selon une démarche inclusive de tous les intervenants. Compte tenu du caractère stratégique de la réforme du FOPRODEX, le processus est itératif et nourri par des propositions techniques.

L’approche à adopter par le cabinet qui sera sélectionné pour mener cette mission doit tenir compte des éléments suivants :

* Au niveau macro, les interventions du fonds viendraient appuyer la politique nationale de développement des exportations en termes d’augmentation de la valeur des exportations, d’accès aux marchés extérieurs en croissance et à plus forte valeur ajoutée, et la diversification des produits et marchés à l’export.
* Au niveau méso, l’intervention du FOPRODEX permettra de traduire les analyses stratégiques effectuées par le CEPEX (ou autre organisme ou partenaire) portant, entre autres, sur le positionnement de l’offre exportable de la Tunisie et sur la priorisation des segments les plus attractifs en appuyant et subventionnant les plans d’actions et d’investissements soumis au fonds.

Les propositions à formuler dans ce sens viendraient appuyer le développement des filières tel que la mutualisation de services de quelques maillons de la chaine de valeur, les investissements communs, ou encore le développement de clusters ou consortiums. Comme il peut s’agir, également, de financer des plans d’actions pour la promotion de l’offre tunisienne à l’export, des actions sectorielles et transversales etc. L’appui collectif vise à inscrire les efforts d’appui de l’Etat aux entreprises exportatrices dans une logique plus cohérente, plus pertinente et mieux ciblée. Il vise également à mieux organiser l’offre tunisienne à l’export en proposant une offre intégrée de bout en bout de la chaine de valeur qui se présente comme une solution globale et performante apte à satisfaire les exigences de la demande internationale.

* Au niveau micro, la refonte du FOPRODEX viendrait appuyer aussi les efforts consentis par les entreprises dans leur internationalisation dans une optique d’appui individuel et personnalisé aux entreprises, stimulant ainsi leur participation aux initiatives transversales et sectorielles citées ci-dessus et/ou facilitant leurs initiatives innovantes en général.

Ces trois niveaux d’interventions sont complémentaires et multiplicateurs de résultats. L’efficacité de l’appui individuel aux exportateurs peut présenter certaines limites que seul l’appui collectif peut y remédier que ce soit par le développement de la filière ou par la promotion de l’offre tunisienne à l’international. Réciproquement, l’appui collectif ne peut atteindre ses objectifs qualitatifs et quantitatifs qu’en présence d’un tissu d’entreprises exportatrices dense, diversifié et bien établi sur les marchés extérieurs.

Le défi du nouveau fonds est d’optimiser cette synergie par la mise en place d’un système d’octroi des subventions bien étudié visant à réaliser un équilibre harmonieux et à moindre coût entre les objectifs fixés en termes de nombre et taille d’entreprises bénéficiaires, secteur d’activité, marchés à l’export…

Le rééquilibrage du FORPRODEX s’effectuera par la réorganisation du fonds, la création de nouveaux services, la révision totale des taux d’octroi des subventions et leurs répartitions ainsi que la coordination étroite entre le fonds, les nouvelles prestations du CEPEX et les différents intervenants du processus d’octroi des subventions.

1. **Les services et les livrables demandés**

L’étude devrait être organisée selon les phases suivantes :

**Phase I : Elaboration d’une étude pour la refonte du FOPRODEX :**

Le livrable de cette phase devrait porter sur :

1. un diagnostic des interventions du fonds depuis la mise en œuvre de la première réforme de 1998 ;
2. un diagnostic fonctionnel, managérial et juridique du fonds : diagnostic stratégique, gouvernance du fonds et relation avec les intervenants, diagnostic managérial (procédures, organisation, ressources humaines…), diagnostic juridique, diagnostic financier ;
3. Une évaluation d’impact des subventions sur la compétitivité des bénéficiaires du FOPRODEX. L’évaluation se basera sur une enquête auprès d’un échantillon représentatif à valider avec le comité de pilotage et devrait permettre de :
   * mieux appréhender l’impact de ces interventions et comprendre dans quelle mesure le fonds a permis d’aider les firmes et ce en :
     + analysant non seulement le volume des exportations, mais également la compétitivité des bénéficiaires et leur part de marché dans les marchés ciblés ;
     + analysant et comparant la performance des entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires dans le même secteur (augmentation des exportations, amélioration de la qualité des produits, accès à de nouveaux marchés et marge des produits exportés, ouverture d’antenne à l’étranger…) ;
   * relevant les besoins et les attentes futures des entreprises ;
   * comprenant les raisons du non recours aux services de ce fonds, ses insuffisances, ainsi que les propositions d’amélioration.
4. une analyse d’écart (GAP analysis), une analyse SWOT, ou autre méthode jugée plus pertinente, afin d’extraire les recommandations nécessaires.
5. un benchmark avec les expériences pertinentes (appui au développement des exportations, à l’internationalisation et/ou soutien à la pénétration des marchés) et présenter leurs spécificités et leurs points communs. Le choix des pays se fera sur la base d’une proposition du bureau et en concertation avec le comité de pilotage (sélectionner une short liste des pays à benchmarker afin de s’inspirer des meilleures pratiques de chaque modèle réussi) ;
6. une proposition d’au moins deux scénarios/conception pour un nouveau dispositif d’appui aux filières exportatrices et au développement des exportations (présentation détaillée des options de refonte incluant la nouvelle mission du fonds, les nouveaux services, des principales réformes juridiques, organisationnelles et procédurales, les objectifs annuels ainsi qu’un système de suivi et évaluation…).

**Phase II : Dissémination / Consultations des résultats de l’étude pour la refonte du FOPRODEX :**

Communiquer à propos des résultats de la première phase de la refonte du FOPRODEX auprès des différentes parties prenantes pour (i) faciliter le choix de façon participative et inclusive du scénario/conception du nouveau dispositif le plus pertinent parmi les scénarios/conceptions proposés ; et (ii) apporter éventuellement les ajustements et modifications nécessaires des propositions du nouveau dispositif. (2 ou 3 Workshops de concertation avec les principaux acteurs : Dialogue Public Privé).

Le CEPEX se réserve la possibilité de faire recours à une assistance technique spécifique sur le moment pour conduire les Dialogues Public Privé.

Le livrable de cette phase doit comporter les résultats de la concertation élargie avec les parties prenantes ainsi que les propositions d’ajustement et de rectification.

**Phase III : Préparation à la mise en œuvre du nouveau fonds (Elaboration d’un nouveau cadre juridique) :**

Au vu des résultats de l’étude, la mise en œuvre de la refonte proposée suppose la proposition de nouvelles méthodes d’accompagnement, l’élaboration d’un nouveau cadre législatif du fonds et l’élaboration d’un manuel des règles de gestion. La troisième phase consiste en :

1. la préparation d’un nouveau cadre législatif du fonds et l’élaboration d’un manuel des règles de gestion ;
2. la préparation des instruments techniques, juridiques, procéduraux, managériaux et d’évaluation nécessaires à la refonte du fonds ;
3. l’élaboration du plan de mise en œuvre.
4. **Méthodologie de travail**

Le cabinet sélectionné devra tenir compte lors de la préparation de sa mission, des travaux déjà réalisés au niveau du CEPEX et ailleurs ayant un lien avec l’objet de cette étude notamment :

* les recommandations de l’étude pour l’élaboration d’une Vision 2020 et d’un plan d’action pour la réforme du Centre de Promotion des Exportations ;
* les rapports d’évaluation du FAMEX I et II ainsi que l’étude stratégique de TASDIR+ ;
* Les recommandations des différents cadres stratégiques du pays (stratégies sectorielles, politique commerciale…) ;

Le CEPEX assurera au bureau d’étude l’accompagnement et la facilitation de la mission à travers la mise à disposition des documents, la facilitation des contacts avec les responsables du CEPEX, des entreprises exportatrices et les organismes d’intérêt.

La mission sera gérée par un comité de pilotage dont la composition sera communiquée avant le démarrage des travaux de l’étude.

1. **Délais****, livrables et déroulement de la mission**

**Délais :**

La durée de la mission est estimée à 6 mois hors délais de validation des livrables nécessitant une charge de travail de 132 hommes/jours.

La durée prévisionnelle de chaque phase (hors délai de validation) est mentionnée à titre indicatif, plus précisément la durée de la phase II de Dialogue Public Privé qui nécessite plus de ressources en termes de temps vu que c’est une réforme à caractère stratégique dont le processus de concertation est itératif.

**Livrables et déroulement de la mission :**

Le calendrier prévisionnel sera proche du planning suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Contenu approximatif** | **Date prévisionnelle de remise** |
| Rapport préliminaire | La méthodologie de travail détaillée, la mise à jour du planning, la répartition des responsabilités, les attentes… | 5 jours avant la réunion de démarrage de la mission |
| Rapport de la 1ère phase | Etude pour la refonte du FOPRODEX (diagnostic, benchmarking et proposition d’un nouveau dispositif) | 10 jours après la fin de la phase 1 |
| Rapport de la 2ème phase | Dissémination/Consultations des résultats de l’étude pour la refonte du FOPRODEX | 20 jours après la fin de la phase 2 |
| Rapport de la 3ème phase | Préparation à la mise en œuvre du nouveau fonds (Elaboration d’un nouveau cadre juridique) | 10 jours après la fin de la phase 3 |
| Rapport final | Rapport final comprenant le contenu de la réforme, le plan de restructuration et de mise en œuvre, les recommandations et une synthèse de la mission | A la fin de la mission |

Il est à préciser que ce calendrier est donné à titre indicatif approximatif, le Bureau d’études est appelé à présenter un calendrier détaillé selon son approche méthodologique.

a) Les versions intermédiaires des livrables doivent être remises en format numérique et la version finale de chaque livrable doit être remise sous format papier et numérique. Le contenu des rapports est approximatif et sera arrêté lors des réunions de coordination.

b) Les versions finales des livrables doivent être remises en 5 copies papier et en version électronique exploitable.

c) Des présentations sont prévues au minimum au démarrage de la mission et à la fin de chaque phase.

d) Les rapports doivent être remis au Bureau d’Ordre Central du CEPEX.

1. **Qualifications**

Le bureau qui sera appelé à conduire cette mission doit disposer des expériences suivantes :

* expérience dans l’assistance, la réforme et la restructuration de dispositifs d’appui financiers ou de structures similaires ;
* expérience et connaissance confirmée des instruments et mécanismes d’appui et de développement des exportations ;
* expérience dans l’élaboration de stratégies d’exportation et stratégies industrielles ;
* expérience dans l’élaboration d’études et d’analyses comparatives (benchmarking) dans le domaine du développement des exportations ;
* expérience et connaissances sur le développement des chaines de valeurs et des clusters
* expérience dans la conduite de Dialogues Public Privé
* expérience effectuée avec des organismes de promotion du commerce (OPC) serait un atout.

Il est à noter que dans le cadre de cette mission, le bureau-soumissionnaire retenue lors de la présélection sera invité dans une seconde étape à proposer une équipe clé composée d’au moins trois membres dont :

- un chef de projet,

- un expert en évaluation des mécanismes d’appui

- et un juriste.

Les Consultants du bureau sélectionné vont être évalués selon les critères techniques définis dans les données particulières de la Demande de Propositions.

1. **Critère d’évaluation et de sélection**

La sélection du bureau de consulting suivra la méthode QC (Qualification des Consultants) des directives de sélection de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l’AID (version janvier 2011, révision juillet 2014).

Les bureaux de consultants disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la nature de la mission, seront évalués et comparés, et le bureau le plus qualifié et expérimenté sera invité à remettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, invité à négocier le marché.

La commission d’évaluation établira un barème de notation qui prend en considération l’expérience et les références des bureaux soumissionnaires.

1. **Procédure d’application**

Les bureaux de consultants intéressés par cette mission doivent envoyer par poste ou déposer en personne, au Bureau d’Ordre Central du CEPEX indiqué ci-dessous, leurs manifestations d’intérêt qui doivent être présentées dans une enveloppe fermée portant la mention **« A ne pas ouvrir, demande de manifestation d’intérêt pour la sélection et l’emploi d’une firme de consultants pour assurer l’élaboration d’une étude pour la Refonte du Fonds de Promotion des Exportations (FOPRODEX) »** et qui incluent les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution de la mission demandée.

Le dernier délai de dépôt est le **mercredi 12 Juin 2019 à 12 :00**. Le cachet du Bureau d’Ordre Central faisant foi.

Les dossiers de manifestation d’intérêt doivent comporter les documents suivants (en format papier et numérique exploitable) :

* Une lettre de manifestation d’intérêt signée ne dépassant pas 2 pages.
* Une présentation générale du bureau incluant le nombre du personnel permanent, le chiffre d’affaire pour les 3 dernières années, etc.
* L’expérience du bureau pour des missions similaires (selon l’annexe ci-dessous).
* Toute référence ou information utile pour évaluer la capacité du bureau à exécuter la mission avec le niveau requis de qualité et dans les délais exigés.

En cas de groupement, il faut indiquer le bureau chef de file ainsi que toutes les informations demandées par membre de groupement.

Les bureaux intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse ci-dessous.

1. **Demande d’éclaircissement**

Toute demande d’éclaircissement devra parvenir à l’adresse ci-dessous mentionnée dans un délai maximum de **7 jours** avant le dernier délai de réception des réponses.

Les réponses seront envoyées à toutes les entreprises ayant retiré les termes de référence au plus tard **4 jours** avant le dernier délai de réception des réponses.

1. **Adresse**

Centre de Promotion des Exportations

Centre Urbain Nord BP 225, 1080 Tunis Cedex, Tunisie

**Contact**

Direction prospective

[dir\_prospective@tunisiaexport.tn](mailto:dir_prospective@tunisiaexport.tn)

**Annexe**

**Références techniques du consultant (bureau)[[1]](#endnote-2)**

**À l’aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du projet :** | | **Pays :** |
| **Lieu :** | | **Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :** |
| **Nom du client :** | | **Nombre d’employés ayant participé au projet :** |
| **Adresse :** | | **Nombre de mois de travail ; durée du projet :** |
| **Date de démarrage (mois/année) :** | **Date d’achèvement (mois/année) :** | **Valeur approximative des services en USD :** |
| **Nom des consultants associés/partenaires éventuels :** | | **Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :** |
| **Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l’équipe) :** | | |
| **Descriptif du projet :** | | |
| **Description des services effectivement rendus par votre personnel :** | | |

**Nom du bureau : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **NB : on peut remplir autant de formulaires que les missions jugées pertinentes par le consultant** [↑](#endnote-ref-2)